

Procédure de contrôle des licences fédérales :

Synthèse concernant la remise des licences FFCC pour participer à une Course Camarguaise officiellement inscrite au Calendrier fédéral.	
Principe commun :	Etre en possession de sa licence fédérale en cours de validité. (Uniquement l'original les photocopies ou autres documents ne sont pas admis)
Qui ?	Organisateur – Délégué FFCC – Président de course – Juge de piste – Raseteurs – Tourneurs – Manadier – Gardian Salarié – Gardian non salarié aidant le manadier –
Quand la Présenter ? à qui ?	A son arrivée aux arènes et toujours avant la capelado au Président de Course et à défaut à l'organisateur ou son représentant.
A qui la remettre ?	Au Président de course et à défaut à l'organisateur ou son représentant.
Qui la conserve ?	Le Président de course.
Qui le mentionne ?	Le délégué FFCC mentionne sur la feuille de course les licences (Nom et n°..) en possession du Président de course. Il y mentionne aussi : celles non présentées, celles présentées mais non remises (les explications éventuelles) des personnes participant activement à la course.
Restitution ?	En fin de course par le Président de course et à défaut par l'organisateur ou son représentant.
Non restitution en cas de blessure ?	Uniquement pour raseteur ou tourneur victime d'une blessure en cours de course. Blessure dument constatée par le médecin présent à la course qui décide si le raseteur ou tourneur est apte à continuer la course. En cas d'inaptitude à poursuivre la course, il délivre un certificat médical de constatation de lésion. Cette information est communiquée au Président de course qui l'annonce au micro. <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le président de course</u> : remet la licence du « blessé » au délégué FFCC. • <u>Le délégué FFCC</u> : mentionne cette remise sur la feuille de course – établi l'attestation provisoire de licence – Transmet le plus rapidement possible cette licence au siège de la FFCC à Nîmes.
Restitution licence en suite arrêt sur blessure ?	Au siège de la FFCC à Nîmes aux dates et horaires des jours ouvrés avec présentation et remise en main propre d'un certificat médical d'aptitude au sport pratiqué délivré par le médecin fédéral ou du sport.
Elèves raseteurs	Dans un but pédagogique, les élèves raseteurs qui participent à des prestations (course d'ouverture) se déroulant au cours d'une course officielle FFCC avec encadrement sont soumis aux mêmes dispositions.